

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Produits chimiques spéciaux

Code Eural	160506*
Code déchet	015012

### DESCRIPTION

Produits chimiques spéciaux accordés à l'avance par Renewi sur base d'une description précise (fiche technique, MSDS ou analyse) et liste détaillée.

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Conditions spécifiques :

- Pour chaque collecte, une liste détaillée doit être établie avec une description précise des déchets dangereux (nom du déchet, si possible accompagné d'une fiche technique, état physique, conditionnement, quantité par emballage, symboles GHS, nr UN).
- Cette liste est évaluée par un acceptant de Renewi, qui décide si oui ou non elle est acceptable et, si oui, sous quelles conditions.
- En fonction du flux de déchets, des conditions spécifiques peuvent être imposées (ex. poids max. par emballage). Il est possible que le produit doive être reconditionné. Selon le produit, ce reconditionnement pourra être fait par le dépôt Renewi. Les frais pour ce faire seront communiqués au préalable.
- La collecte n'est possible qu'après évaluation et accord de la demande par Renewi.

#### Conditions d'emballage :

- Les déchets sont conditionnés dans des fûts agréés UN, en bon état et qui seront considérés comme emballages perdus.
- Des produits différents doivent être conditionnés dans des fûts séparés en fonction de leurs propriétés dangereuses.